RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT (SAS)

# 4 SAUCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 Euros
Siège social : 05 Rue Gaston Jouillerat
78410 Aubergenville

Les soussignés :

- Monsieur [redacted] de nationalité [redacted] et demeurant au [redacted]

- Monsieur **DOUIC** [redacted] nalité [redacted] et demeurant au [redacted]

se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont convenu ce qui suit.

## I – Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Monsieur **AJOURAY Khalid**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] et demeurant au [redacted] pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

## II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

**III – Rémunération du président**

Aucune rémunération ne sera versée pendant les premiers mois d'exercice.

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Aubergenville
Le 01/02/2024
En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

| | |
|---|---|
| **Monsieur AJOURAY Khalid**<br><br>**« Bon pour acceptation des fonctions de Président »** | **Monsieur DOUICH Ismail**<br> |